



NOS REF. : DM/VG-MZG – DI-RHM/N° 23-13

DATE : **11-09-2013**

CONTACT : Secrétariat de la cellule TCG & Audits

Tél : 02/524 86 59 - 61

E-MAIL : [Audit.dm@health.fgov.be](mailto:Audit.dm@health.fgov.be)

**Circulaire**

A l'attention

- du Directeur général
- du Directeur du département infirmier
- du Responsable DI-RHM

**OBJET : Audits des données infirmières des données hospitalières minimales.**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la reprise des audits infirmiers. Il s'agit d'audits de validation des données infirmières des données minimales hospitalières (DI-RHM).

Pour ce type d'audit, les hôpitaux seront sélectionnés par le SPF Santé Publique, dans un premier temps de manière aléatoire et dans un second temps sur base de clignotants.

Afin que ces audits puissent être réalisés dans les meilleures conditions possibles, il est demandé aux hôpitaux de mettre à la disposition des auditeurs des moyens techniques et du personnel en nombre suffisant.

La procédure d'audit est diffusée sur le site web du S.P.F. à l'adresse suivante : [http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/Healthcarefacilities/Registrationsystems/MHD\(MinimumHospitalData\)/Guidelines/index.htm?fodnlang=fr#Auditsdirhm](http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/Healthcarefacilities/Registrationsystems/MHD(MinimumHospitalData)/Guidelines/index.htm?fodnlang=fr#Auditsdirhm)

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chef du service Data Management,

  
Dr. I. MERTENS

Le Directeur général,

  
C. DECOSTER